



DEUX-SÈVRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2021-050

PUBLIÉ LE 2 AVRIL 2021

Sommaire

PREFECTURE des DEUX SEVRES / SCSI

79-2021-04-01-00003 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à
M. Wilfrid PELISSIER, Directeur de la DDETSPP des Deux-Sèvres -
Ordonnancement secondaire (4 pages)

Page 3

PREFECTURE des DEUX SEVRES

79-2021-04-01-00003

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à M. Wilfrid PELISSIER, Directeur de la DDETSPP des Deux-Sèvres - Ordonnancement secondaire



**PRÉFET
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTE préfectoral
portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire
à
M. Wilfrid PELISSIER,
directeur de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et
de la protection des populations des Deux-Sèvres

Le préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de la commande publique ;

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1 août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu le décret du président de la République en date du 15 janvier 2020 portant nomination de M. Emmanuel AUBRY en qualité de préfet des Deux-Sèvres ;

TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE DE MANIÈRE IMPERSONNELLE A L'ADRESSE SUIVANTE :
MONSIEUR LE PRÉFET DES DEUX-SÈVRES – BP 70000 – 79099 NIORT CEDEX 09 – INTERNET : WWW.DEUX-SEVRES.GOUV.FR

Vu l'arrêté du ministère de l'Intérieur du 18 décembre 2020 portant nomination de Mme Isabelle BOUVET, directeur du secrétariat général commun départemental des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté du ministre de l'Intérieur du 22 mars 2021 portant nomination de M. Wilfrid PELISSIER directeur de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Deux-Sèvres ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture des Deux-Sèvres ;

ARRÊTE

Article 1er : Délégation de signature est donnée, à compter du 1er avril 2021, à M. Wilfrid PELISSIER directeur de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Deux-Sèvres, de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État relevant des programmes budgétaires ci-après :

- Ministère de l'agriculture et de l'alimentation :

BOP 206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation
BOP 215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

- Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales :

BOP 135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat
BOP 147 – Politique de la ville
BOP 177 – Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables.

- Ministère de l'économie, des finances et de la relance :

BOP 134 – Développement des entreprises et régulations

- Ministère de l'intérieur :

BOP 104 – Intégration et accès à la nationalité française

- Ministère des solidarités et de la santé :

BOP 157 – Handicap et dépendance
BOP 183 – Protection maladie
BOP 304 – Inclusion sociale et protection des personnes.

- Ministère de la Transition écologique :

BOP 181 – Prévention des risques.

Article 2 : La délégation prévue à l'article 1^{er} du présent arrêté porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et des recettes.

Article 3 : Demeurent réservés à ma signature :

- Les ordres de réquisition du comptable public,
- La décision de ne pas suivre un avis défavorable du contrôleur financier des dépenses déconcentrées en matière d'engagement des dépenses,
- La signature des conventions passées avec le département, les communes et leurs établissements publics en application de l'article 59 du décret n°2004374 du 29 avril 2004 susvisé,
- Les marchés publics dont le montant excède 100 000 €HT,
- Les conventions financières et les décisions attributives de subvention dont le montant excède 90 000€.

Article 4 : Un compte-rendu d'utilisation des crédits par nature d'opération pour l'exercice budgétaire me sera adressé trimestriellement. Tout projet de modification substantielle de la programmation initiale des crédits pour l'exercice budgétaire me sera communiqué.

Article 5 : En application de l'article 44 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 susvisé, M. Wilfrid PELISSIER, directeur de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Deux-Sèvres peut, sous sa responsabilité, déléguer la signature qui lui est accordée pour les matières énumérées à l'article 2 du présent arrêté, aux agents placés sous son autorité dans la limite des attributions qui leur sont confiées.

Cette subdélégation fera l'objet d'un arrêté spécifique qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Deux-Sèvres et une copie me sera adressée ainsi qu'au directeur départemental des finances publiques.

Article 6 : La secrétaire générale de la préfecture des Deux-Sèvres et M. Wilfrid PELISSIER directeur de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Deux-Sèvres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat de la préfecture des Deux-Sèvres et dont une copie sera adressée au directeur départemental des finances publiques.

Fait à Niort, le 01 AVR. 2021



Emmanuel AUBRY

